



## INSCRIPTION ACTIVITÉS ENFANCE/JEUNESSE 2022

**ATTENTION !** Le nombre de places est limité. Les dossiers d'inscription complets doivent parvenir au siège du CASI Paris Nord **avant la date limite d'inscription** (le cachet de la poste ne fait pas foi ; pas de courrier interne). Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. **L'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite du CASI.**

### Renseignements concernant l'enfant

Nom..... Prénom .....

Né(e) le ..... Sexe F  M

Recommandations particulières (médicales, alimentaires, autres)

### Renseignements concernant l'agent

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

Ville..... Code Postal .....

N° de Matricule (7 chiffres et 1 lettre) .....

Tél. Personnel..... Tél. Travail .....

Lieu principal d'affectation ..... Entreprise .....

E-mail .....

### Renseignements concernant le responsable de l'enfant (si différent de l'agent)

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

Ville..... Code Postal .....

Tél. Personnel..... Tél. Travail .....

E-mail .....

### Tranches tarifaires suivant quotient familial :

QF = votre revenu fiscal de référence (R) divisé par votre nombre de parts fiscales (N) (voir votre avis d'imposition ou de non-imposition 2021)

T1 (QF inférieur à 9 290 €)  T2 (QF entre 9 291 € et 13 270 €)  T3 (Entre 13 271 € et 15 390 €)

T4 (Supérieur à 15 390 €)  Tarif unique

Activité choisie ..... Thème de l'activité.....

Date..... Prix ..... €

Règlement versé le ..... Espèces  Chèque\*\*  CB

Pour les mini-séjours : prise en charge de l'enfant Gare parisienne  Lieu de séjour

Je soussigné(e), responsable de l'enfant désigné ci-dessus, reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de participation et en accepte les termes. J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités proposées dans les séjours.

**Droit à l'image** : le CASI Paris Nord peut être amené à prendre des photos et/ou vidéos lors des activités proposées afin d'illustrer ses diverses publications.

Je n'autorise pas le CASI à utiliser ces photos

Fait à ..... le ..... Signature du demandeur :

Inscription à adresser, complétée et accompagnée du règlement au CASI Paris Nord 185 rue du Fg Saint-Denis 75010 Paris.

**JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LES COPIES** : carte SNCF de l'enfant + si vous ne les avez pas déjà fournis pour l'année 2022 : bulletin de salaire de novembre 2021, avis d'imposition ou non-imposition 2021 sur les revenus de 2020.

**Dispositions RGPD** : J'accepte que les informations recueillies ci-dessus soient enregistrées dans le fichier informatique de gestion des activités sociales du CASI Paris Nord afin de traiter ma demande d'inscription et conservées pour une durée de 3 ans. Pour faire valoir votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement conformément au RGPD, n'hésitez pas à écrire à : [dpo@casipno.fr](mailto:dpo@casipno.fr) en justifiant de votre identité.

(\*) Mettre une croix dans la case correspondante. (\*\*) Chèque à l'ordre du CASI Paris-Nord.

# Infas PRATIQUES

Ces modalités d'inscriptions sont valables jusqu'à mi-mai. À compter de cette date, le CASI Paris Nord disposera d'un module d'inscription en ligne. Vous recevrez très prochainement toutes les informations utiles.

## Inscription

Toutes les activités proposées sont organisées dans le cadre des activités régionales du CASI SNCF Paris Nord et sont exclusivement réservées aux agents SNCF relevant du CASI SNCF Paris Nord, PS 25, à leurs ayants droit, aux retraités résidant sur la région et au personnel du CASI.

Une fois par an, nous vous demandons de fournir obligatoirement la fiche de paie du mois de novembre de l'année N-1. (par exemple, pour 2022, la fiche de paie de novembre 2021), le dernier avis d'imposition et la photocopie de la carte d'ayant droit pour vos enfants de plus de 17 ans. Ces documents sont à fournir dès le mois de décembre ou à la première inscription.

Les fiches d'inscription sont disponibles au siège du CASI SNCF Paris Nord, dans les antennes ou sur le site [www.casipno.fr](http://www.casipno.fr). Elles doivent être adressées au CASI SNCF Paris Nord ou aux antennes et obligatoirement accompagnées :

- Du paiement ;
- De la copie de la carte SNCF de l'enfant pour les mini-séjours.

### ATTENTION !

Le nombre de places est limité. Les dossiers d'inscriptions doivent parvenir au siège du CASI **avant la date limite d'inscription** (le cachet de la poste ne fait pas foi ; pas de courrier interne). L'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite du CASI.

**Nous demandons le respect des règles sanitaires en vigueur le jour du départ.**

## Compteur de points

Pour chaque participation à une activité, entre 1 et 3 points seront attribués à votre compte. Vous retrouverez ces points sur les pages Activités Adultes/familles et Enfance/jeunesse du *CASI Mag*.

## Critères d'attribution

Si le nombre d'inscrits à une activité est supérieur au nombre de places disponibles :

- 1 - Nous refuserons tout d'abord les personnes accompagnées d'un extérieur.
- 2 - Ensuite, nous refuserons les personnes ayant le plus de points accumulés en 2021 et 2022 (cf. compteur de points).
- 3 - Enfin, si le nombre d'inscrits restant est encore supérieur au nombre de places disponibles, nous effectuerons un tirage au sort.

## Remboursement

Le CASI vous remboursera les sommes versées :

- 1 - En cas de force majeure (justificatif à fournir au maximum 2 semaines après la date de l'activité).
- 2 - Si le CASI vous a refusé sur l'activité demandée.

## Paiement

Pour les personnes le désirant, le montant d'une ou des activités peut être réglé en 3 mensualités maximum. Le paiement par carte bancaire est accepté au siège du CASI, dans les ACM et aux permanences de Saint-Denis et Saint-Ouen.

## Annulation

Le CASI peut être amené à annuler une activité pour les raisons suivantes :

- 1 - Le nombre d'inscrits est insuffisant pour réaliser l'activité.
- 2 - Événements divers (climat, annulation par nos partenaires, risque divers...).

Dans tous les cas, le CASI pourra vous proposer une activité équivalente à une autre période ou effectuera le remboursement.

En cas d'impossibilité à se présenter à une activité, **un délai de prévenance d'au moins 24 heures est à observer**. Passez ce délai, le double des points correspondant à l'activité demandée vous sera attribué.

## Prise en charge - Transport (mini-séjour)

Les enfants se muniront de leur carte SNCF et de leurs facilités de circulation. Les réservations sont effectuées par le CASI. Les enfants sont pris en charge par les animateurs : en gare parisienne ou sur le lieu du séjour.

## Réduction accordée sur les mini-séjours

Pour les inscriptions sur le même séjour :

- Le 1<sup>er</sup> enfant : tarif plein ;
- Le 2<sup>e</sup> enfant : 10 % de réduction ;
- Le 3<sup>e</sup> enfant et plus : 20 % de réduction.

### Le prix de certaines activités dépend de votre quotient familial (QF).

QF = votre revenu fiscal de référence (R) divisé par votre nombre de parts fiscales (N) (voir votre avis d'imposition ou de non-imposition 2021)

Quotient familial (QF)	Tranche tarifaire	Toute personne divorcée demandant l'attribution d'une activité pour un ou plusieurs enfants mineurs pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.
Inférieur à 9 290 €	1	
Entre 9 291 € et 13 270 €	2	
Entre 13 271 € et 15 390 €	3	
Supérieur à 15 390 €	4	